

Agence comptable

Décision n° 2025/08/ASP/AC/Limoges
relative aux délégations de signature des agents du service du fonctionnement et de la
comptabilité sis à Limoges

L'Agent Comptable de l'Agence de Services et de Paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de Services
et de Paiement,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique (GBCP) Art.16,

Vu le courrier de Madame la directrice générale des Finances publiques en date du 8
octobre 2025, portant nomination de M. Patrick LAITANG en qualité d'agent comptable de
l'Agence de services et de paiement

Décide

Article 1^{er} : cheffe du service du fonctionnement et de la comptabilité

Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Ange RIBIERE**, cheffe du service du
fonctionnement et de la comptabilité, pour les actes suivants :

- l'ensemble des documents relatifs au service dont elle est chargée y compris les
validations de logiciels et progiciels,
- les demandes de versement de décaissement concernant son service.

Mme Marie-Ange RIBIERE a reçu, par actes séparés, pouvoir de signer les chèques et
virements bancaires.

Mme Marie-Ange RIBIERE est autorisée à effectuer les entretiens professionnels des agents
relevant de sa compétence et à signer les fiches d'entretien annuelles en tant que premier
notateur.

En mon absence et en l'absence de M. Arnaud SALVI et de Mme Naouel BELKEBIR, Mme Marie-Ange RIBIERE est autorisée à signer les correspondances, notes d'observation ou de rejet posant une question de principe, qui concernent son service.

Article 2 : secteur du fonctionnement

Délégation de signature est donnée à **Mme Carla DA SILVA ROCHER**, cheffe du secteur du fonctionnement pour les actes suivants :

- les notes d'observation et de rejet des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement,
- les correspondances courantes du secteur, ne soulevant pas de question de principe,
- les actes de commissaires de justice qui concernent les oppositions sur dépenses de fonctionnement,
- les certificats de non-opposition sur les dépenses de fonctionnement (personnel et matériel),
- les demandes de versement de décaissement du secteur,
- les certifications de dépenses et recettes relevant de l'activité du secteur fonctionnement.
- la validation des opérations de la paye.

Mme Carla DA SILVA ROCHER est autorisée à effectuer les entretiens professionnels des agents relevant de sa compétence et à signer les fiches d'entretien annuelles en tant que premier notateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carla DA SILVA ROCHER, **M. Denis BAFFET, M. Mickaël PARINET et M. Laurent PEYRAT** sont autorisés à signer :

- les bordereaux d'envoi de documents (1) destinés aux services et directions de l'établissement,
- les correspondances courantes du secteur, ne soulevant pas de question de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carla DA SILVA ROCHER, **M. Mickaël PARINET** est autorisé à signer :

- les rejets de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Article 3 : secteur de la comptabilité (générale et européenne)

Délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie COTTIN**, cheffe du secteur de la comptabilité pour les actes suivants :

- les correspondances courantes de son secteur, ne soulevant pas de question de principe,

- les chèques, ordres de virement, dépôts, endossements de chèques reçus, quittances, sur les comptes de l'Etablissement ouverts au Crédit Agricole et dans les services des Dépôts de Fonds au Trésor désignés ci-après : DRFIP et CBCM (cf. procurations adressées aux organismes intéressés),
- les demandes de versement de décaissement du secteur,
- les états de rapprochement de comptabilités,
- la certification des déclarations de dépenses mensuelles dénommées «T104»,
- les déclarations de recettes.

Mme Nathalie COTTIN est autorisée à effectuer les entretiens professionnels des agents relevant de sa compétence et à signer les fiches d'entretien annuelles en tant que premier notateur.

1) pôle de la comptabilité générale

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie COTTIN, **Mme Stéphanie VILLARS** est autorisée à signer les :

- les correspondances courantes du pôle comptabilité générale, ne soulevant pas de question de principe,
- les chèques, ordres de virement, dépôts, endossements de chèques reçus, quittances, sur les comptes de l'Etablissement ouverts au Crédit Agricole et dans les services des Dépôts de Fonds au Trésor désignés ci-après : DRFIP et CBCM (cf. procurations adressées aux organismes intéressés),
- les demandes de versement de décaissement du pôle,
- les états de rapprochement de comptabilités,
- les bordereaux d'envoi de documents (1) destinés aux services et directions de l'établissement,
- les déclarations de recettes.

2) pôle de la comptabilité européenne

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie COTTIN, **Mme Stéphanie VILLARS** est autorisée à signer les :

- les demandes de versement de décaissement du pôle,
- les états de rapprochement de compte,
- les bordereaux d'envoi de documents (1) destinés aux services et directions de l'établissement,
- les déclarations de recettes.

Article 4 : champ d'application

La présente délégation s'applique à tous les modes de transmission (écrits, télécopies ou mél).

Article 5 : date d'effet

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du MAASA (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire).

Article 6 : publication

La présente décision est publiée sur le site du MAASA (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire) pour insertion au Bulletin Officiel.

Fait à Limoges, le 3 novembre 2025

L'Agent Comptable



Patrick LAITANG

(1) les bordereaux de transmission ne doivent en aucune manière comporter un avis, une remarque dont la signature ne serait pas de la compétence du signataire

Copie à:

Arnaud SALVI

Naouel BELKEBIR

Marie-Ange RIBIERE

Carla DA SILVA ROCHER

Denis BAFFET

Mickaël PARINET

Laurent PEYRAT

Nathalie COTTIN

Stéphanie VILLARS

Claire BOURDIN

MAASA/DICOM